

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2008

---

**COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 23

présenté par  
M. Ciotti-----  
**ARTICLE 23**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Dans l'avant-dernière phrase de l'article L. 1411-18 du code général des collectivités territoriales et dans l'avant-dernière phrase de l'article L. 234-2 du code des juridictions financières, la référence : « L. 242-2 » est remplacée par la référence : « L. 244-2 ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.